

Odile Varion acquittée : le parquet général ne fait pas appel



Le procureur général a décidé de ne pas faire appel de l'acquittement de Odile Varion.

Cette femme de 46 ans a été acquittée samedi 1er mars par la cour d'assises de l'Allier de

PHOTOPQR/LA MONTAGNE/BIGARD Philippe ; Le 02/03/2014 - La cour d'assises acquitte Odile Varion: retour sur le procès Les larmes d'Odile Varion après l'annonce de son acquittement dans la nuit de vendredi à samedi - le sourire et l'émotion de Me Jean-François Canis, l'un de ses trois avocats. - BIGARD Philippe

l'empoisonnement de son concubin Didier Lacote en 2009 à Dompierre-sur-Besbre. Odile Varion était accusée de l'avoir empoisonné avec du collyre à base d'atropine, un traitement pour soigner des inflammations des yeux.

Le cadavre de Didier Lacote avait été retrouvé coupé en deux, dans le coffre de sa voiture, le 10 mars 2009 à Dompierre-sur-Besbre, près de Moulins. La cour d'assises de l'Allier avait estimé que la preuve de la culpabilité de Odile Varion n'avait pas été rapportée. Le procès avait duré sept jours, à Moulins.

Les avocats de Odile Varion avaient mis en avant les carences de l'enquête de gendarmerie : des indices non exploités, des pistes -autres que celle de Odile Varion- trop vite écartées.

Après cet acquittement, Maître Lardans, avocat de la famille de Didier Lacote, avait demandé la réouverture d'une enquête. C'est le procureur de la République de Cusset où ce crime avait été instruit, qui en décidera.